

DCB Capital

SASU au capital de 5 000 000 €
113 chemin de Fontanières
69350 La Mulatière
482 106 325 RCS Lyon

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE**DU 30 MAI 2024**

La société D.C.B International, associée unique et Présidente de la société DCB Capital, propriétaire des 20 000 actions composant le capital social, en présence de Monsieur Bertrand Rudigoz, Directeur Général, a pris sans réserve les décisions suivantes :

- Démission du Directeur Général, sans remplacement,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique prend acte de la démission de Monsieur Bertrand Rudigoz de son mandat de Directeur général, notifiée à la Présidente le 12 février 2024. L'associée unique prend acte également du fait que le délai de préavis de 3 mois, prévu à l'article 18.2 des statuts, est ainsi purgé.

Par conséquent, l'associée unique reçoit la démission de Monsieur Bertrand Rudigoz de son mandat de Directeur général, à effet de ce jour, le remercie des soins apportés aux affaires sociales en lui donnant quitus de son mandat et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

DEUXIEME DECISION


L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités requises.

Clôture

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par qui de droit.

DCB International

Présidente et Associée unique
SAS Caudard-Breille Group
Didier Caudard Breille

**Bertrand Rudigoz**

« Bon pour démission du mandat de
Directeur Général »

